

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00035 Numéro SIREN : 809 075 997 Nom ou dénomination : AB FUTE

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2021 sous le numéro de dépôt 3638

Désignation de l'entreprise Sasu AB FUTE				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 41 Chemin de Bonnefil				81150 LAGRAVE		
SIRET 8 0 9 0 7 5 9 9 7 0 0 0 2 7						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31/12/2020		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	11 302	016	1 852
	Immobilisations corporelles *		028	156 743	030	52 788
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	168 044	048	54 640
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	87 381	062	87 381
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	315	066	315
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	390 451	070	3 291
		Autres * (3)	072	11 382	074	11 382
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	25 493	086	25 493
	Charges constatées d'avance *		092	8 317	094	8 317
	Total II		096	523 339	098	3 291
	Total général (I + II)		110	691 383	112	57 931
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	5 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	500		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132	13 493		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	6 266		
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	25 258			
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	395 518		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	132 168		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 60 984)		172	80 507		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	608 193			
Total général (I + II + III)		180	633 452			
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	59 129
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 462
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sasu AB FUTE		Néant ☐ *							
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	10 603	412	699	414		416	11 302		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	48 268	442	1 344	444		446	49 612		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	57 119	452		454		456	57 119		
	Matériel de transport	460	17 189	462		464		466	17 189		
	Autres immobilisations corporelles	470	21 416	472	11 418	474		476	32 835		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	154 594	492	13 462	494		496	168 056		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	1 650	502	202	504		506	1 852		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	20 777	532	7 048	534		536	27 824		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 038	542	3 385	544		546	8 423		
	Matériel de transport	550	4 093	552	2 930	554		556	7 023		
	Autres immobilisations corporelles	560	5 960	562	3 558	564		566	9 518		
TOTAL		570	37 518	572	17 122	574		576	54 640		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values *						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sasu AB FUTE

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650	3 291	652		654		656	3 291
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	3 291	682		684		686	3 291

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2	VOIR ANNEXE	-258
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780 -258

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III

DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	58 860
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	71 148
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° :

24/39

exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

« AB FUTE »

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 Euros

Siège social : LAGRAVE (Tarn)
41, Chemin de Bonnefil

R.C.S. ALBI 809 075 997
S.I.R.E.T. 809 075 997 00027

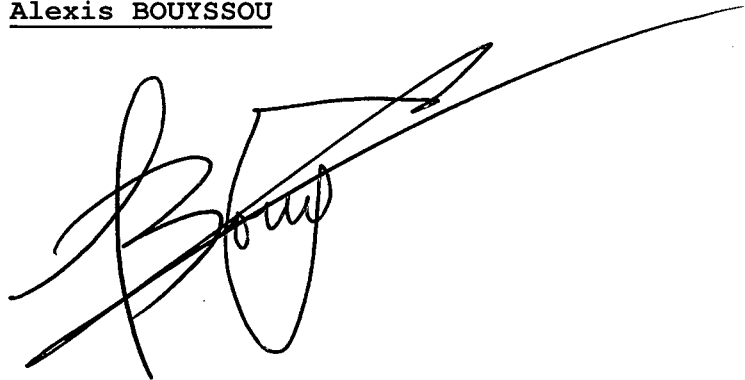
**PROPOSITION D'AFFECTATION EN VUE DE LA DECISION DE
L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021**

RESULTATS DE L'EXERCICE ET PROPOSITION D'AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-ET-UN CENTS D'EURO (6 265,61 €) que je propose d'affecter en totalité aux réserves facultatives.

Je rappelle en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Le président : Alexis BOUYSSOU

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bouyssou', is written over the printed name of the president.

« AB FUTE »

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 Euros

Siège social : LAGRAVE (Tarn)
41, Chemin de Bonnefil

R.C.S. ALBI 809 075 997
S.I.R.E.T. 809 075 997 00027

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2021

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-CINQ EUROS ET SOIXANTE-ET-UN CENTS D'EURO (6 265,61 €), en totalité aux réserves facultatives.

L'associé unique rappelle en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

« Pour extrait certifié conforme »
Le président : Alexis BOUYSSOU

